



Appareils ménagers notés dans le bail

Par **Zaelle**, le **16/06/2011** à **14:10**

Bonjour,

Je viens d'emménager en location dans un appartement qui est géré par une agence de gestion immobilière.

L'appartement est loué avec une machine à laver le linge, lave vaisselle, frigo et micro ondes. Je précise que ce n'est pas une location saisonnière mais une location classique avec bail de 2 ans (ou 3? je ne me souviens plus).

J'ai dû me débarrasser d'une machine à laver Miele vieille de 5 ans, et par chance je n'avais pas encore réussi à vendre mon frigo Samsung avant le déménagement.

Bien sûr, lors des visites, je ne m'étais pas permise d'ouvrir ni le frigo, ni les machines car l'appartement était occupé par son locataire mais j'avais demandé si tout marchait bien, et il m'avait dit ok.

Or quand j'ai emménagé j'ai découvert avec stupéfaction, l'état déplorable de l'intérieur des machines, c'était tout simplement inusable. J'ai signalé auprès de l'agence qui m'a proposé de me rembourser des produits nettoyants et détartrant mais je leur ai dit que ce n'était pas suffisant. Ils me disent à présent que c'était à titre gracieux!!! alors pourquoi ces appareils sont marqués dans mon bail???? Je ne suis pas satisfaite d'avoir dû nettoyer la crasse des anciens locataires je trouve ça inadmissible. Que puis-je faire?? Merci de vos réponses.
Cordialement

Par **mimi493**, le **16/06/2011** à **14:11**

Les appareils sont indiqués dans le bail, donc ils sont loués avec le logement et le bailleur a des obligations MAIS est-ce que lors de l'EDL (forcément fait après le départ des locataires), vous avez fait noter l'état des appareils ?

Par **Zaelle**, le **16/06/2011** à **14:28**

Bonjour et merci

A vrai dire je n'étais pas très concentré et avons juste vérifié que tout s'ouvrait et se fermait correctement. Par contre j'ai informé l'agence le 1er jour, ai fait des photos et leur ai envoyé. Merci

Par **mimi493**, le **16/06/2011** à **14:36**

Mais vous avez nettoyé donc que voulez-vous faire désormais ? Le paiement des produits ménagers était un bon compromis puisque non inscrit sur l'EDL (vos photos n'ont pas vraiment de valeur).